

ALFRED REBOUX

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant
Roubaix, le 3 février 1881

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES & JUDICIAIRES

ROUBAIX, le 3 FÉVRIER 1881

Table with 3 columns: Act. Banque de France, Société générale, Crédit de France, etc. with corresponding financial values.

BULLETIN DU JOUR

Si M. A. Proust, comme nous l'affirme un de nos correspondants, a réellement été sollicité dans un sens contradictoire par M. Jules Grévy et Gambetta au sujet de son interpellation, on a vu hier, par son discours à la Chambre, qu'il s'est tenu beaucoup plus aux recommandations du Palais-Bourbon qu'à celles de l'Élysée.

Oui, M. Baragnon est un tribun, et il n'est pas de ceux qui, dans la solitude et le recueillement du cabinet, méditent et répètent les phrases sagement choisies de leurs discours, et qui ensuite, drapés majestueusement dans leurs oratoires, se précipitent dans la chambre de l'Assemblée, et se jettent à eux-mêmes devant une glace flatteuse et en se faisant des risettes, leurs périodes harmonieuses, avant d'affronter le feu de la tribune parlementaire.

M. Baragnon n'est pas les précautions oratoires; il court droit à son but. Tant pis pour les gens qui se trouvent sur son chemin ! Un vigoureux coup de parole il les fait rouler à terre, sans même leur laisser le temps de se relever. Plus il parle, plus il s'anime, mais il ne se laisse pas entraîner à des excès déplorables de langage. Ce n'est pas un insulteur, grossier dans ses apostrophes et brutal dans ses attaques; il est à ceux qui lui font répondre, et il se défend avec un calme et une dignité qui ne cherchent pas à blesser, il ne veut que terrasser son ennemi et le contraindre à s'avouer vaincu.

Le projet de loi relatif à la création de la Chambre des députés est adopté par la Chambre. Le projet sénatorial est beaucoup plus libéral que celui de la Chambre. Le gouvernement s'y est rallié. M. Ferry, qui est le rapporteur de la commission, a dit que le projet de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits, a été repoussé.

NOS ORATEURS AU SÉNAT

M. Baragnon. Mon discours a été très applaudi. La parole est venue à son tour à M. Baragnon. Il a dit que le projet de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits, a été repoussé.

droite une voix retentissante comme la sonde du clairon. Vous l'avez répondu le président lui-même.

Aussitôt, un homme trépidant, le cou tendu, les yeux étincelants, se précipite à la tribune, presque au pas de course. C'est un orateur qui passe, il renverse sur son chemin les livres, les serviettes, les encensoirs. Pour son fait, qu'il ne boucle pas ses collets, qu'il ne marche pas sur les pieds de ses collègues. On jurerait qu'il va monter à l'assaut. Il escalade en deux bonds l'escaher de la tribune et boit une gorgée d'eau sucrée pour se calmer.

Le droit devient subitement attentif: la gauche ricane, murmure et chuchote. — La clôture! la clôture! glapissent quelques-uns. La seule présence de M. Baragnon à la tribune a pour conséquence inévitable d'exaspérer ses adversaires. Que de fois n'ont-ils pas souhaité de voir à la tribune cet homme qui, pour eux, est un ennemi plus dangereux que le diable lui-même.

Le Sénat a adopté la proposition de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits. Le projet a été repoussé par 123 voix contre 87.

M. Baragnon n'est pas les précautions oratoires; il court droit à son but. Tant pis pour les gens qui se trouvent sur son chemin ! Un vigoureux coup de parole il les fait rouler à terre, sans même leur laisser le temps de se relever.

Le projet de loi relatif à la création de la Chambre des députés est adopté par la Chambre. Le projet sénatorial est beaucoup plus libéral que celui de la Chambre. Le gouvernement s'y est rallié. M. Ferry, qui est le rapporteur de la commission, a dit que le projet de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits, a été repoussé.

M. Baragnon. Mon discours a été très applaudi. La parole est venue à son tour à M. Baragnon. Il a dit que le projet de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits, a été repoussé.

LA GENDARMERIE

On lit dans le Français: « Le corps de la gendarmerie fait partie intégrante de l'armée, tous ses membres, officiers, sous-officiers et soldats, sont militaires et on a entendu l'honorable M. Baragnon à la tribune de la Chambre des députés, en parlant de la gendarmerie, se servir de l'expression: « Le corps de la gendarmerie fait partie intégrante de l'armée ».

Nous avons eu la bonne fortune d'assister, l'année dernière, à plusieurs de ces meetings où il a pris la parole pour protester, au nom de la liberté religieuse, contre les décrets du 28 mars, en faveur de l'Église romaine.

Trois ou quatre mille personnes se pressaient sur les gradins de l'immense enceinte. Pas une place vide; il y avait des auditeurs perchés jusque sur les bords des fenêtres ouvertes à hauteur de tout circulaire. Paru dans cette foule, dans cette mer bouillonnante de têtes, nous avons aperçu M. Baragnon. Jamais nous n'avons vu d'homme en pareille circonstance d'yeux brillants, allumés, fixés sur l'orateur, et ces poitrines haletantes et ces bouches frémissantes de hurrah et de applaudissements frénétiques, et ces témoignages de sympathie et de confiance que d'un même cœur, rendu fou de la foi de l'enthousiasme et de l'indignation. Soudain un rire bruyant, franc, un rire nerveux, s'élevait. C'était M. Baragnon qui venait de décocher à quatre points sa parole interrompue, cassant des croyances, brisant des plumes, des portes plâtrées en essayant de prendre des notes sur un morceau de papier.

Le droit devient subitement attentif: la gauche ricane, murmure et chuchote. — La clôture! la clôture! glapissent quelques-uns. La seule présence de M. Baragnon à la tribune a pour conséquence inévitable d'exaspérer ses adversaires. Que de fois n'ont-ils pas souhaité de voir à la tribune cet homme qui, pour eux, est un ennemi plus dangereux que le diable lui-même.

Le Sénat a adopté la proposition de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits. Le projet a été repoussé par 123 voix contre 87.

M. Baragnon n'est pas les précautions oratoires; il court droit à son but. Tant pis pour les gens qui se trouvent sur son chemin ! Un vigoureux coup de parole il les fait rouler à terre, sans même leur laisser le temps de se relever.

UN JESUITE MAIRE DE SA COMMUNE

Le R. P. Darand, jésuite, élu à la presque unanimité conseiller municipal de Theuley-les-Lavoncourt (Haute-Saône), a été élu dimanche maire de sa commune.

LE DÉPART D'UN CUIRASSÉ

On lit dans le Gaulois: « Que sa passe-t-il, donc dans la Méditerranée? Le cuirassé Friedland, à complet en toute hâte ses provisions de vivres et de charbon dans six jours, et lundi est chargé de la chaîne de port (du côté de la mer) pas été formé avant que les approvisionnements du navire eussent été terminés.

Le cardinal, commandant du Friedland, a connu sa destination qu'en pleine mer, ainsi qu'il en est usage, dit le Gaulois.

Le texte est, on le voit, bien net. Il dit clairement que les gendarmes sont, non des policiers agissant de leur propre initiative, mais des militaires qui font partie intégrante de l'armée.

Le Sénat a adopté la proposition de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits. Le projet a été repoussé par 123 voix contre 87.

M. Baragnon n'est pas les précautions oratoires; il court droit à son but. Tant pis pour les gens qui se trouvent sur son chemin ! Un vigoureux coup de parole il les fait rouler à terre, sans même leur laisser le temps de se relever.

LE DÉPART D'UN CUIRASSÉ

On lit dans le Gaulois: « Que sa passe-t-il, donc dans la Méditerranée? Le cuirassé Friedland, à complet en toute hâte ses provisions de vivres et de charbon dans six jours, et lundi est chargé de la chaîne de port (du côté de la mer) pas été formé avant que les approvisionnements du navire eussent été terminés.

LA GENDARMERIE

On lit dans le Français: « Le corps de la gendarmerie fait partie intégrante de l'armée, tous ses membres, officiers, sous-officiers et soldats, sont militaires et on a entendu l'honorable M. Baragnon à la tribune de la Chambre des députés, en parlant de la gendarmerie, se servir de l'expression: « Le corps de la gendarmerie fait partie intégrante de l'armée ».

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est levée à 6 h. 05. Le Sénat renvoie à demain la suite de la discussion de la proposition de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits.

DISCOURS DE M. LAMY

M. Lamy répond que le projet de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits, a été repoussé.

DISCOURS DE M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE

M. Barthélemy Saint-Hilaire rappelle les conditions dans lesquelles le Congrès de Berlin a été convoqué et se propose de réviser les décisions prises à ce sujet.

DISCOURS DE M. FERRY

M. Ferry rappelle les conditions dans lesquelles le Congrès de Berlin a été convoqué et se propose de réviser les décisions prises à ce sujet.

DISCOURS DE M. FERRY

M. Ferry rappelle les conditions dans lesquelles le Congrès de Berlin a été convoqué et se propose de réviser les décisions prises à ce sujet.

Le Sénat a adopté la proposition de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits. Le projet a été repoussé par 123 voix contre 87.

M. Baragnon n'est pas les précautions oratoires; il court droit à son but. Tant pis pour les gens qui se trouvent sur son chemin ! Un vigoureux coup de parole il les fait rouler à terre, sans même leur laisser le temps de se relever.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est levée à 6 h. 05. Le Sénat renvoie à demain la suite de la discussion de la proposition de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits.

DISCOURS DE M. LAMY

M. Lamy répond que le projet de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits, a été repoussé.

DISCOURS DE M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE

M. Barthélemy Saint-Hilaire rappelle les conditions dans lesquelles le Congrès de Berlin a été convoqué et se propose de réviser les décisions prises à ce sujet.

DISCOURS DE M. FERRY

M. Ferry rappelle les conditions dans lesquelles le Congrès de Berlin a été convoqué et se propose de réviser les décisions prises à ce sujet.

DISCOURS DE M. FERRY

M. Ferry rappelle les conditions dans lesquelles le Congrès de Berlin a été convoqué et se propose de réviser les décisions prises à ce sujet.

DISCOURS DE M. FERRY

M. Ferry rappelle les conditions dans lesquelles le Congrès de Berlin a été convoqué et se propose de réviser les décisions prises à ce sujet.

Le Sénat a adopté la proposition de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits. Le projet a été repoussé par 123 voix contre 87.

M. Baragnon n'est pas les précautions oratoires; il court droit à son but. Tant pis pour les gens qui se trouvent sur son chemin ! Un vigoureux coup de parole il les fait rouler à terre, sans même leur laisser le temps de se relever.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est levée à 6 h. 05. Le Sénat renvoie à demain la suite de la discussion de la proposition de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits.

DISCOURS DE M. LAMY

M. Lamy répond que le projet de loi n° 14, sur la proposition de M. Baragnon, tendant à modifier la composition du tribunal des conflits, a été repoussé.

DISCOURS DE M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE

M. Barthélemy Saint-Hilaire rappelle les conditions dans lesquelles le Congrès de Berlin a été convoqué et se propose de réviser les décisions prises à ce sujet.

DISCOURS DE M. FERRY

M. Ferry rappelle les conditions dans lesquelles le Congrès de Berlin a été convoqué et se propose de réviser les décisions prises à ce sujet.

DISCOURS DE M. FERRY

M. Ferry rappelle les conditions dans lesquelles le Congrès de Berlin a été convoqué et se propose de réviser les décisions prises à ce sujet.

DISCOURS DE M. FERRY

M. Ferry rappelle les conditions dans lesquelles le Congrès de Berlin a été convoqué et se propose de réviser les décisions prises à ce sujet.